Image not found or type unknown

Mise en copropriété en compteur EDF

Par **FGGC83**, le **07/03/2017** à **09:41**

Bonjour,
Je souhaite mettre ma maison en copropriété et j'ai déjà trouvé un acquéreur pour un de mes lots qui en comptera 3 en tout. Il agit d'une maison qui a ce jour ne dispose que d'un compteur. L'agencement actuel de la maison est clair et les 3 lots sont indépendant sauf l'électricité qui n'est plus aux normes. Mon acquéreur souhaite faire lui même la mise a jour des normes EDF et faire installer un nouveau compteur.
Nous nous sommes rendu ensemble chez le notaire qui refuse d'aller plus loin tant que ce n'est pas moi qui fait et paye les travaux qui monte à près de 15000 euros. C'est une sommes dont je ne dispose pas.
En résumé, je n'ai pas les moyens de faire les travaux.
Comment articuler autrement les travaux ?
Sans solution, je ne peux pas vendre ce qui me semble aberrant.
Peut on éventuellement contourner le problème en débranchant l'électricité de l'appartement à vendre ?
Quelqu'un aurait il une solution ?
Merci de votre retour

Par **youris**, le **07/03/2017** à **09:57**

bonjour,
avez-vous demandé à un géomètre d'établir un état descriptif de division, élaboré un règlement de copropriété, prévu les servitudes entre les appartements pour le passage des réseaux entre parties privatives et parties communes.
quand vous vendez un appartement en copropriété, il faut que les aménagements soient terminés dans le respect des normes d'aujourd'hui.
d'ailleurs vous devez fournir des diagnostics.
le notaire qui doit assurer l'efficacité de son acte, ne peut pas vendre un bien en copropriété si tous les travaux ne sont pas réalisés.
vous empruntez et vous rembourserez avec le prix de vente de vos appartements.
salutations

Par **FGGC83**, le **07/03/2017** à **13:38**

Merci pour ces infos

Bonne continuation

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés